42e ANNÉE N° 73 — 5 Centimes — SAMEDI 28 JUIN 1902

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

AU PARLEMENT

Les séances de la Chambre présentent de l'animation puisque nos honorables s'adressent des injures avec une désinvolture qu'envieraient bien des charretiers, mais elles se suivent pour se ressembler terriblement. On valide avec entrain ; puis, tout d'un coup, un grain de sable arrête la machine à valider.

Voici un orateur à la tribune ; il constate que l'élection est viciée. Ses adversaires politiques lui répondent : « Et la vôtre ! » quelque même ; « Et vous ! » ce qui est charmant d'amabilité. On vote et l'enquête est adoptée ou refusée.

Les réactionnaires prétendent qu'une liste a été dressée d'avance, ce qui est absurde. La seule chose exacte, c'est que les républicains se désintéressent par trop de la vérification des pouvoirs. Ils n'assistent presque jamais aux séances des bureaux et, malgré la grosse majorité républicaine que l'on trouve dans tous ceux-ci, sur les quatre Commissions d'enquête nommées mardi dernier deux sont composées en majorité de réactionnaires. Cela n'empêchera pas ces bons droitiers de crier au sectarisme et au parti-pris.

Les séances du Sénat sont autrement intéressantes que celles du Palais-Bourbon. La discussion de la loi sur le recrutement se poursuit avec activité. Les orateurs de la droite sont venus exposer les idées qui leur sont chères avec une éloquence que l'on se plaît à reconnaître ; malheureusement pour eux, ils dépassent le but qu'ils poursuivent et, en voulant défendre le service de trois ans, ils défendent les vieilles armées de métier, le service de sept ans et tout le favoritisme qu'il entraînait avec lui. Cela seul suffit pour récuser leurs opinions.

Le général André s'est prononcé en faveur de la réforme. Il estime, avec juste raison, que la question de la discipline n'est pas en jeu et que le soldat sera tout aussi entraîné, tout aussi solide après deux ans qu'après trois. Quant à la question du chiffre des effectifs, elle est depuis longtemps résolue. Son discours a produit une grande impression sur le Sénat et on peut espérer que la Haute Assemblée pourra discuter la question sans avoir à subir les lenteurs que causent les manœuvres d'obstruction.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 26 juin 1902

M. Léon Bourgeois préside.

La Chambre passe à la discussion d'un projet relatif à des régularisations de crédits et à l'ouverture de divers crédits extraordinaires.

M. Reille prend la parole ; il critique vivement la situation des finances du pays, reproche à M. Caillaux d'avoir caché l'état de nos finances et dit-il, espère en M. Rouvier : malgré tout, il s'oppose à l'impôt sur le revenu.

M. Rouvier répond à M. Reille. Le ministre dit que sans doute la situation financière doit être améliorée, car les dépenses ont beaucoup trop augmenté.

M. Rouvier préconise les réformes, mais il invite la Chambre à procéder à des économies.

M. Jaurès dit qu'il faut réduire les dépenses militaires trop considérables.

Le projet relatif aux crédits est voté.

La Chambre passe ensuite à la vérification des pouvoirs.

Il s'agit de l'élection de M. Berthoulat, élu à Corbeil (Seine-et-Oise), dont M. Hubbard demande l'invalidation.

Mais par 299 voix contre 230, l'élection est validée.

Séance du 27 juin 1902

M. Léon Bourgeois préside.

M. Mirman interpelle le gouvernement au sujet de l'affaire Humbert.

Il demande si la justice est décidée à s'occuper de cette escroquerie.

M. Mirman dit que M. Vallé avait écrit à M. Caillaux pour lui demander un renseignement relatif aux droits de mutation à toucher par l'Etat dans ce fameux héritage ; M. Caillaux n'a pas répondu à la lettre de M. Vallé qui fut trouvée plus tard entre les mains de Me du Buit, l'avocat de la famille Humbert.

M. Mirman déplore qu'on ait donné le temps aux Humbert de régler leurs affaires et de fuir ; on eût dû les arrêter.

Il demande compte au garde des sceaux de l'inaction de la justice vis à vis des escrocs.

M. Binder interpelle à son tour ; mais son interpellation ne vise que les sanctions que comportent les agissements du procureur général Bulot.

M. Constans, de l'Allier, parle ensuite au nom des socialistes révolutionnaires.

M. Syveton parle à son tour pour justifier l'affiche électorale des nationalistes, dans laquelle le gouvernement était traité de complice des Humbert.

M. Vallé, ministre de la justice donne de franches déclarations sur cette affaire et parle notamment du rôle du procureur M. Bulot qui quoiqu'on en ait dit ne s'est compromis en rien avec les escrocs.

M. Vallé dit qu'il a l'espoir que la femme Humbert sera arrêtée avant peu.

Un ordre du jour de confiance présenté par M. Maujan est voté par 413 voix contre 74.

Sénat

Séance du 26 juin 1902

M. Fallières préside.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi militaire de deux ans

M. le général André a la parole pour une rectification au compte rendu officiel de la dernière séance du Sénat où il a pris la parole au sujet du service de deux ans.

Le géneral Mercier attaque le projet Rolland et critique le discours du général André.

Le général Mercier dit que le service de deux ans réduirait l'effectif de 50,000 hommes.

Il voudrait que le conseil supérieur de la guerre fut consulté sur la réforme militaire.

La discussion générale est close, le Sénat aborde la discussion des contre-projets.

M. de Freycinet soutient le projet de réduction à deux ans, qui donnera de bons résultats : et il se déclare opposé au service d'un an que M. de Tréveneuc soutient.

M. de Freycinet termine en demandant le vote du projet que le pays réclame.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 27 juin 1902

M. Fallières préside.

Le Sénat vote le projet relatif aux crédits sur l'exercice de 1901.

Puis on revient à la discussion de la réduction à 2 ans du service militaire.

Le général Billot prend la parole.

Il combat la réduction du service à 2 ans qui ne peut conduire, dit-il qu'à des mécomptes et à des désastres : cette réduction amènera fatalement à la défaite, ajoute-t-il au milieu des protestations indignées de tous les républicains et de tous les patriotes.

Il adjure le Sénat de repousser le projet Rolland.

M. Prévet combat également le projet et dépose une motion tendant à suspendre le débat jusqu'à ce que l'avis du conseil supérieur de l'armée ait été communiqué à la commission de l'armée.

Cette motion est rejetée par 149 voix contre 118. Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis vendredi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le président du conseil a soumis à la signature du président de la République un décret ordonnant la fermeture immédiate de tous les établissements congréganistes qui ont été ouverts postérieurement à la promulgation de la loi relative au contrat d'association sans avoir demandé l'autorisation. Ces établissements qui sont au nombre d'environ cent trente, sont répartis dans quarante-cinq ou quarante-sept départements. Le président du conseil va dès aujourd'hui envoyer aux préfets des instructions pour assurer l'exécution du décret signé hier matin par le chef de l'Etat.

Le ministre des colonies a fait ensuite au conseil un exposé très complet de la situation administrative, financière et économique de l'Indo-Chine.

Dans sa prochaine réunion, le conseil des ministres s'occupera du choix du nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine.

La loi sur les Associations

Les ministres réunis jeudi matin en Conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Combes, se sont entretenus des difficultés que soulève l'application de la loi sur les Associations, difficultés provenant des interprétations contradictoires données à certains articles de cette loi par divers tribunaux.

La Cour de cassation a été saisie par le ministère public de pourvois contre plusieurs décisions judiciaires.

Le Conseil désirant que la jurisprudence soit définitivement établie avant l'examen par la Chambre des demandes d'autorisation présentées par les congrégations religieuses, a chargé le garde des sceaux d'intervenir auprès de la Cour de cassation pour qu'elle statue sur les points litigieux avant les vacances judiciaires.

La loi Falloux

Deux bureaux du Sénat étaient convoqués jeudi pour élire des membres de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi Bérard sur l'abrogation de la loi Falloux. Il s'agissait de remplacer dans la Commission MM. Combes et Vallé, qui ont donné leur démission par suite de leur nomination comme ministres. Dans l'un des bureaux, c'est M. Bérenger, adversaire de la proposition Bérard, qui a été élu en remplacement de M. Vallé. Dans l'autre, c'est M. Joseph Fabre qui a été élu en remplacement de M. Combes. Ces deux élections ne déplacent pas, d'ailleurs, la majorité de la Commission favorable à la proposition Bérard.

Parti radical et radical socialiste

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical socialiste s'est réuni, vendredi, de cinq heures à sept heures et demie, 62, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Beauquier, député.

De nombreuses demandes d'adhésion au congrès qui doit se réunir à Lyon les 9, 10, 11 et 12 octobre prochain, ont été communiquées.

Le rapport de M. Bonnet sur le règlement du congrès a été adopté.

Le comité exécutif a chargé plusieurs de ses membres de se rendre auprès de M. le président du conseil pour l'entretenir du mouvement administratif en préparation.

Le comité exécutif a prié M. Beauquier, président de la séance, d'écrire aux présidents des trois groupes de la Chambre : Union démocratique, Gauche radicale et Gauche radicale socialiste, pour appeler leur attention sur la nécessité de s'opposer dans les bureaux aux manœuvres de la réaction et d'engager de nouveau les députés républicains à être assidus aux réunions.

Les contributions directes

M. Paul Bernard proposera, lors de la discussion des quatre contributions directes, qu'à partir du 1er janvier 1902, chaque avertissement délivré aux contribuables pour le recouvrement des quatre contributions directes, en exécution des articles 50 et 51 de la loi du 15 mai 1818, énonce :

1° La part de contribution revenant à l'Etat ;

2° La part de contribution revenant au département ;

3° La part de contribution revenant à la commune.

Nouveaux Programmes d'Enseignement

On prépare au ministère de l'Instruction publique des circulaires relatives à l'application des nouveaux programmes dès la rentrée prochaine. Ces circulaires de nature à éclairer les familles sur la direction qu'elles pourront donner aux études des enfants, ne seront prêtes que dans une douzaine de jours.

Les informations qui ont été publiées à cet égard dans certains journaux, sont prématurées et inexactes. Ajoutons que c'est une Commission composée de membres de l'enseignement et de divers fonctionnaires du ministre de l'instruction publique qui est chargée de déterminer les mesures transitoires qu'il y aura lieu, dès la rentrée prochaine, d'appliquer aux élèves ayant commencé leurs classes suivant l'ancien plan d'etudes.

Ce n'est que lorsque cette Commission aura fixé les conditions dans lesquelles il y a lieu de mettre en pratique les nouveaux programmes, que le ministre élaborera les circulaires destinées à éclairer les familles sur la direction à donner, par elles, aux études de leurs enfants.

La solde des lieutenants

On annonce la publication d'un nouveau tarif de solde des lieutenants et assimilés. La nonvelle solde est due aux lieutenants et au personnel des grades correspondants qui ont neuf ans de grade d'officiers ; les lieutenants et assimilés n'ayant pas neuf ans de grade d'officiers continueront à toucher la solde actuelle.

Le ministre donne ordre de faire le rappel sans retard, à partir du 1er avril 1902. Le nouveau tarif fixe la solde mensuelle nette à 249 francs, le temps passé en non-activité pour infirmités temporaires, compte pour le droit à la solde. Les officiers d'administration et les contrôleurs d'arme en sont exclus jusqu'à ce que leur situation soit réglée. La solde de non-activité pour infirmités temporaires est de 156 francs ; pour retrait ou suppression d'emploi de 105 francs.

Les bataillons d'Afrique

Une proposition de loi tendant à la réorganisation des corps disciplinaires et des établissements pénitentiaires de l'armée, vient d'être présentée à la Chambre par M. Pierre Richard, député de la Seine.

D'après cette proposition, tous les services pénitentiaires de l'armée seraient placés sous

la direction d'un général de brigade et les compagnies de discipline réunies sous le commandement d'un lieutenant-colonel.

L'envoi des soldats aux compagnies de discipline serait décidé par le ministre de la guerre, sur la proposition des conseils de corps. Sauf le cas d'une nouvelle décision du ministre, les disciplinaires seraient versés dans un régiment régulier après six mois de présence aux compagnies de discipline.

Les prisons militaires, les pénitenciers et les ateliers de travaux publics comprendraient deux catégories : 1° Les condamnés à l'emprisonnement pour crime ou délits prévus par les lois pénales ordinaires ; 2° les condamnés pour crimes ou délits militaires.

Les bataillons d'infanterie légère d'Afrique seraient réunis et placés sous le commandement d'un colonel. Après un an de présence dans ces bataillons, les soldats ayant obtenu un certificat de bonne conduite seraient versés dans un corps régulier pour y achever leur temps de service.

Le Couronnement d'Edouard VII

La représentation de gala qui devait être donnée lundi à Covent-Garden, en l'honneur du couronnement d'Edouard VII, n'aura pas lieu. Le prix des places sera remboursé intégralement. Le total des locations avait atteint près de 500.000 fr.

Le *Daily Express* dit qu'on estime à près de 20 millions et demi de francs le chiffre des pertes occasionnées par l'abandon des fêtes du couronnement pour la Cité seule.

Plusieurs Sociétés qui avaient élevé des estrades en vue des fêtes du couronnement ont annoncé spontanément qu'elles rembourseraient le prix des places louées. D'autres ont proposé un arrangement, d'après lequel elles rembourseraient les sommes reçues après en avoir déduit les dépenses faites.

Il a été mis au bureau central du télégraphe à Londres plus de 300.000 télégrammes en dehors des télégrammes de la presse, soit 100.000 de plus que les jours ordinaires.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni hier à 2 heures de l'après-midi, et a statué sur les affaires suivantes :

1° Le sieur Faustin Sol, de Lacapelle-Marival, contre l'administration des contributions directes : Contribution de patentes. Demande de dégrèvement.

Rejeté.

2° Vingt-deux extracteurs de minerai contre l'administration des contributions directes. Contribution des patentes. Demande en décharge.

Rejeté.

3° Le sieur Laffitte contre la commune de Cahors, Lycée Gambetta. Travaux de menuiserie, règlement du compte définitif.

En délibéré.

4° Dépouillement du scrutin qui a eu lieu dimanche dernier, 22 juin, dans la commune de Trespoux-Rassiels, pour l'élection d'un conseiller municipal en vue de compléter le conseil pour la nomination du maire, en remplacement de M. Brunet, décédé.

Au dépouillement, il a été trouvé 8 bulletins en trop dans l'urne.

Le nombre des émargements s'élevait à 79.

Le résultat de l'élection était :

Suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40
M. Décas : 45 voix
M. Henras ; 42 —

Mais conformément à la loi, il est retranché aux deux candidats autant de suffrages qu'il en a été trouvé en trop dans l'urne.

Ainsi modifié, le scrutin donne :

MM. Décas : 37 voix.
Henras ; 34 —

Il y a ballottage.

Dot Henry Giffard

Par arrêté du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, en date du 29 mai 1902, il a été accordé une dot « Henry Giffard » s'élevant à 500 francs à Mlle Avezou Marie, du département du Lot.

CAHORS

Nomination

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Puel, contrôleur des tabacs à Cahors, nommé contrôleur principal à Merville (Nord), et non installé, est nommé en la même qualité à Langon (Gironde).

Conférence de M. Chaigne

Le monopole de l'alcool

M. G. Chaigne, député de la Gironde, fera le dimanche 29 juin, à 2 heures de l'après-midi, sous les auspices de la Société centrale d'agriculture de la Haute-Garonne, une conférence publique et contradictoire sur le *monopole de l'alcool*.

Cette conférence aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine allée Saint-Michel, près le Grand Rond, à Toulouse.

Rectification

Le monsieur, « avocat et ex candidat » qui dimanche promenait ses grâces dans les jardins de la Préfecture, n'est pas de Cahors.

Ceci dit pour dissiper toute confusion.

Brevet élémentaire

Lundi matin auront lieu les examens du brevet élémentaire des garçons.

70 aspirants sont inscrits.

L'appel nominal aura lieu au collège de jeunes filles à 7 heures du matin.

Fête de Charité

La fête de charité qui devait avoir lieu ce soir dans la cour du collège de jeunes filles, est renvoyée, par suite du mauvais temps, à demain dimanche, probablement à 4 heures.

Cette fête promet d'être des plus brillantes.

La musique du 7e prêtera son concours.

Voici le programme de la fête.

PREMIÈRE PARTIE

Les Cadets, Musique militaire.
Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent, V. Hugo.
Le Coq, dit par les élèves de la classe enfantine.
Le pré aux Clercs, piano (8 mains).
L'enfant grec, V. Hugo.
Estelle, Musique militaire.
Cendrillon.
Souviens-toi, musique militaire.
Quête au profit des pauvres.

DEUXIÈME PARTIE

Une loi somptuaire, opérette en 2 actes, de Victor Massé.
Ronde des petits pierrots, musique.

Aviron cadurcien

M. Bimbenet, membre de l'*Aviron cadurcien* a pris part au Championnat nautique, de Bergerac, dimanche dernier.

Il a parcouru 2.000 mètres en 7' 16".

Il a été déclaré champion en skiff senior de l'Union nautique du Sud-Ouest pour l'année 1902.

* * *

L'organisation des championnats nautiques du Sud Ouest a été confiée cette année à l'*Aviron cadurcien*.

A cette occasion notre société nautique donnera des régates le 27 Juillet.

Avenir Cadurcien

L'*Avenir Cadurcien*, ainsi que nous l'avions annoncé, a donné son concert jeudi soir sur les allées Fénelon.

Un nombreux public y assistait et a chaleureusement applaudi nos excellents musiciens qui ont fait entendre les morceaux couronnés au concours de Fumel.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Le Bureau de la *Société Agricole et Industrielle du Lot* a décerné aux anciens serviteurs de l'arrondissement de Figeac dont les noms suivent les récompenses suivantes :

Delvit, Jean, à Larnagol : 60 francs et un diplôme.

Geneviève Lamanilève, à Prendeignes : 40 francs et un diplôme.

Célestine Cayrouse, à Figeac : 30 francs et un diplôme.

Clémentine Pagès, à Assier ; 20 francs et un Diplôme.

Mathilde Vernet : 20 francs e et un diplôme.

Ces primes sont tenues à la disposition des lauréats au siège de la *Société Agricole*, à Cahors, ou leur seront adressées sur leur demande, en retenant sur la somme accordée le prix d'envoi par la poste.

Le Conservateur, J. D.

Constat d'adultère

Ce matin, vers 4 heures, le commissaire de police accompagné de M. Bonifacy brigadier et de l'agent Degans, a constaté le flagrant délit d'adultère, dans une chambre d'une maison garnie, d'une jeune femme, qui avait abandonné le domicile conjugal situé dans une commune voisine, pour suivre un jeune homme qui habitait Cahors.

Le temps

Aujourd'hui un vent violent n'a cessé de souffler durant toute la journée.

Sa violence est telle que nos boulevards sont jonchés de branches d'arbres.

Une poussière épaisse est soulevée et rend la marche très pénible.

Sur la place du marché, tout a été balayé.

On craint que de graves accidents se soient produits.

Accident de bicyclette

Hier soir vers 8 h. 1/2 un caporal du 7e descendait à bicyclette les boulevards et marchait à une allure très rapide, lorsque à la hauteur de la rue du Portail Alban il se heurta contre un autre bicycliste qui arrivait en sens inverse.

Le choc très violent, projeta sur la chaussée l'imprudent caporal qui fut gravement blessé.

Accident

Mardi soir, le sieur Barthélemy Bessières, jardinier à Cabessut, commit l'imprudence de garnir une lampe à essence sans éteindre la mèche. L'essence s'enflamma et le sieur Bessières reçut de graves blessures de la main au coude du bras droit.

Conduit immédiatement à la pharmacie Fournié, il a reçu les soins que nécessitait son état.

Cet accident provoquera pour Bessières une incapacité de travail de quinze jours au moins.

MALADIES DES YEUX

M. le Docteur Delbès médecin de la Clinique ophtalmologique de l'Hôpital de Périgueux, ouvrira à Cahors, 8 quai Ségur, son cabinet de consultations pour les Maladies des yeux le dimanche 6 juillet, et les continuera le premier dimanche du mois.

Dans la matinée, consultations sur rendez vous ; dans l'après-midi. de 1 h. à 4 h. le Docteur Delbès s'occupe exclusivement des Maladies des yeux.

Tribunal correctionnel

Audience du 26 juin

Audience peu intéressante ; aussi le public était-il peu nombreux au palais.

Trois pêcheurs sont condamnés à des amendes variant entre 20 et 25 fr. pour avoir pêché à la ligne en temps prohibé.

Un quatrième pêcheur endurci, le sieur Joseph Audu, originaire de Toulouse, actuellement menuisier à Cahors, qui a à son actif six condamnations pour délit de pêche est condamné pour la septième fois à 200 fr. d'amende.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 26 ET 29 JUIN 1902

Allegro Militaire	St-Saëns
Estelle (Valse)	Aldebert
Prélude de Parsifal	R. Wagner
Souviens-toi (Valse)	Waldteufel
Egmont (Ouverture)	Beethoven

Allées Fénelon. De 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 28 juin 1902

Naissances

Couderc, Juliette-Augusta, rue Ste-Barbe, 26.

Miquel, Louise-Paule, rue Mascoutou, 41.

Mariages

Loubéjac, Géraud, cultivateur et Couderc, Aline, s. p.

Soulayrés, Jean-Basile, cultivateur et Alaux, Jeanne-Fanny, s. p.

Décès

Viala, Antoine-André, bourrelier, 71 ans, rue Nationale, 71.

Arrondissement de Cahors

SABADEL-LAUZÈS. — On nous écrit :

On lit dans *La Réforme* de samedi 21 juin.

Sabadel-Lauzès. — Le bruit court, paraît-il, dans la région que nous avons *abandonné* l'œuvre d'évangélisation entreprise dans cette commune. Ce n'est pas tout-à-fait exact LA MEILLEURE PREUVE EST QUE NOUS AVONS LOUÉ (1) UNE SALLE DE CULTE POUR UN AN. Nous avons *suspendu* simplement les réunions pour certaines raisons (2) et nous avons cru bien faire. Pourquoi avons-nous suspendu ? Ceux qui nous ont appelés doivent bien en savoir quelque chose. Un journal à propos de cette affaire a parlé de *girouettes*. Les *girouettes* ce ne sont pas les pasteurs protestants.

Nous ne sommes pas de ceux qui abandonnent ceux qui viennent franchement et sincèrement à nous. Si on nous y force, nous serons obligés de publier toute la correspondance qui a été échangée entre Sabadel et Lamothe-Fénelon et vice-versa. Nous serons heureux de reprendre nos réunions dans quelques mois, plus tôt même si nous comprenons que le moment est venu de le faire. Nous profitons de l'occasion pour répéter que nous ne faisons pas de politique et que nous ne sommes inféodés à aucun parti. Nous ne voulons pas surtout entrer dans les divisions locales, qui ne sont presque toujours que des divisions de *personnes* et non des divisions de *principes*. Nous prêchons l'Evangile du Christ, le christianisme apostolique. Notre seule autorité est la parole de Dieu, la conscience éclairée par l'Evangile. Nous combattons le cléricalisme sous toutes ses formes et ceux qui viennent à nous ce sont ceux qui ne veulent plus de l'enseignement et du joug de Rome mais qui veulent suivre les enseignements du divin Maître et Modèle : le Christ des Evangiles !

P. L.

Que l'auteur de l'article ci-dessus se rassure. Nous n'avons jamais entendu mettre en cause la correction de MM. les Pasteurs protestants ni la sincérité de leur conduite dans l'œuvre d'évangélisation qu'ils ont entreprise à Sabadel.

Ces messieurs ont cru que Bastide, Massip et consorts étaient « désabusés du catholicisme romain » et, à leur appel, ils se sont rendus à Sabadel. J'avoue que, ayant assisté nous même à quelques réunions protestantes où nous avons pu constater le zèle apparent des néophytes, nous aurions cru facilement à une conversion sérieuse, si le passé, les attaches cléricales et réactionnaires de nos compatriotes ne nous avaient pas été connues. Ces familles entières, hommes, femmes et enfants, paraissant prêts à tous les sacrifices pour affirmer la foi nouvelle, ont pu entretenir les illusions de ceux qui venaient leur apporter la « parole de Dieu ».

Néanmoins, nous n'avons jamais varié dans notre manière de voir et nous affirmons que les pseudo-protestants de Sabadel, à part peut-être quatre ou cinq, ne sont que des comédiens.

L'épithète de *girouettes* s'applique à eux et à eux seuls.

Nous n'avons jamais confondu MM. les Pasteurs protestants avec cette poignée de caméléons politiques et religieux dont M. Massip est le chef dirigeant.

On ne s'y trompe pas à Sabadel et dans la région : M. Bastide agit aujourd'hui par l'impulsion de son alter-ego et sa volonté personnelle est complètement annihilée.

Ce n'est pas MM. Blanc et Bastide qui débauchent les fidèles de la nouvelle Eglise, c'est M. Massip lui-même qui les éloigne un à un afin de pouvoir dire : Voyez, tout le monde s'éloigne, je suis seul, inutile d'insister. Quant à ceux qui pourraient être sincères, on ne les consulte pas, on préfère ne pas s'exposer à leurs récriminations.

L'absence de MM. les Pasteurs sert à merveille les desseins de MM. Massip, Magot, Mazot et Delpouget qui peuvent dire : on nous abandonne, comment voulez-vous continuer.

En attendant, et après avoir assisté à la messe catholique et au prêche protestant, on finit par revenir à ses premières amours et à montrer plus d'assiduité aux offices catholiques que ceux qui ne les ont jamais désertés.

(1) Le bail est passé entre M. Sully Carrière et M. Le Pasteur Lambert.

(2) Enfin, il y a pour ainsi dire, une raison matérielle : nous ne sommes pour le moment que 3 pasteurs dans tout le Lot et nous avons à célébrer 9 cultes tous les dimanches (avec Sabadel : 10). Les lieux de culte sont à de grandes distances les uns des autres. Deux d'entre nous vont prendre successivement un mois de congé. Il ne sera pas possible aux deux qui resteront sur la brèche d'assurer les services partout et tous les dimanches. Nous espérons que le Comité *Centre-Sud* enverra bientôt un quatrième pasteur dans le Lot.

Les chants d'allégresse retentissent plus forts que jamais sous la voûte céleste ; et les mêmes voix qui chantaient les cantiques au culte protestant chantent aujourd'hui avec un ensemble parfait :

Sauvez Rome et la France, au nom du Sacré-Cœur...

Nous ne nous en *plaignons* pas, nous *constatons* seulement, et nous livrons aux méditations des gens sérieux les prodiges de sincérité et de stabilité des équilibristes de Sabadel.

Il en est de leurs sentiments religieux comme de leurs opinions politiques ; les uns et les autres sont faits de préjugés indéracinables, de rancune inassouvie et de haine instinctive contre tout ce qui est liberté et progrès.

Le jour où l'on nous prouvera que nous nous sommes trompés, nous serons heureux de faire amende honorable ; mais, en attendant, nous sommes comme ce brave homme qui nous disait : « Comment vou» lez-vous que ceux qui suivent la politi» que de l'abbé Magne, qui ont voulu le » faire conseiller général, puissent au» jourd'hui être protestants et républi» cains ! »

L'auteur de l'article de la *Réforme* nous parle de la correspondance échangée entre Sabadel et Lamothe-Fénelon. Nous sommes convaincus que l'affirmation est sérieuse venant d'une source autorisée.

Nous serions bien curieux de savoir si c'est M. Massip qui en demande la publication. Oui, s'il a un brin de sincérité. Non, si, comme c'est notre conviction, il n'a à son actif qu'une fumisterie de plus. A lui de nous confondre.

On nous affirme que M Pégourié lui a très sérieusement offert de louer la caserne de gendarmerie pour installer dignement le Temple et pour loger les pasteurs protestants. Assurément, cet immeuble conviendrait très bien à sa nouvelle destination.

Si le fait est exact, et nous croyons qu'il l'est, cela expliquerait bien des choses.

Oui, cela expliquerait l'étrange attitude de la municipalité de Sabadel qui n'a rien fait, mais rien, pour conserver la brigade de gendarmerie à la grande satisfaction de la municipalité de Lauzès qui a eu ainsi l'opération du transfert plus facile.

Il est vrai que le maintien de la caserne à Sabadel était d'un intérêt tout à fait terrestre et que nos bons municipaux ne s'occupent que du salut des âmes.

Qu'importe qu'une quinzaine de personnes quittent la commune où elles laissaient quelque argent aux petits commerçants ; qu'importe que M. Pégourié soit sacrifié dans ses intérêts par la négligence ou le mauvais vouloir de quelques réactionnaires endurcis, si les joies célestes d'une éternité bienheureuse attendent ceux qui luttent pour la Vérité.

Or, mettre la *Vérité protestante* en présence du *Dogme catholique*, n'est-ce pas là l'œuvre de MM. Bastide, Massip, Magot, Mazot, Delpouget et Maury ?

X...

St-PANTALÉON. — *Conseil de guerre.* — Le conseil de guerre de Toulouse, dans son audience du 23 juin, s'est occupé d'une affaire qui échappe à la banalité ordinaire des délits qui lui sont soumis d'ordinaire.

M. Etienne Bouchet, ex-canonnier conducteur au 23e d'artillerie, actuellement propriétaire à St-Pantaléon, canton de Montcuq, comparaît devant le conseil pour y répondre d'une accusation de vol commis depuis moins de dix ans.

Bouchet, ajoutons-le, a déjè fait ses deux périodes de vingt-huit jours.

Quels étaient ces vols qu'a commis Bouchet ?

L'accusation lui reprochait d'avoir détourné et s'être approprié, alors qu'il était soldat : un pantalon de drap, un dolman, un manteau, un calot d'écurie et 1 m. 39 de galons de sous officier.

4 témoins affirmaient avoir vu ces objets, et parmi ces témoins, celui qui dénonça Bouchet est un certain Thaurond, cantonnier à St-Pantaléon.

Une fille et un nommé Nègre affirmaient que Bouchet possédait des vêtements appartenant au 23e d'artillerie.

Me de Valon, du barreau de Cahors, qui plaidait pour Bouchet, démontra l'inanité de la poursuite, et le conseil, écoutant l'excellente plaidoirie de Me de Valon, ne s'arrêta pas aux dénonciations des Thaurond, Nègre et Cie, et acquitta Bouchet.

BLARS. — *Foire.* — Notre foire dite foire de la Saint-Jean avait attiré beaucoup de monde et un plein foirail de bêtes à laine, brebis et agneaux, qui se sont presque tous vendus à des prix très avantageux.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Victime de son imprudence.* Mercredi, vers neuf heures du soir, la bonne de M. Bessières, receveur-entreposeur des tabacs, quartier d'Estang, ayant voulu garnir une lampe à pétrole, le liquide s'enflamma et ses habits prirent feu. A ses cris, des voisins accoururent et l'un d'eux, M. Autesserre, plâtrier, monta les escaliers qui aboutissent à la terrasse, enfonça la porte de la cuisine et parvint, après beaucoup d'efforts, à éteindre les flammes qui entouraient le corps de cette malheureuse. La vie de cette dernière n'est pas en danger, mais elle a reçu des brûlures profondes aux mains et aux bras. Les soins les plus empressés lui ont été donnés par M. le docteur Houradou, voisin du lieu du sinistre.

Concert. — L'harmonie des Artisans réunis a donné jeudi soir un concert de gala sur la place de la Raison. Les morceaux du concours de Tulle du 20 juillet, qui figuraient dans le programme, ont été brillamment exécutés et vivement applaudis Ce concert, favorisé par un beau temps, avait attiré un grand nombre d'auditeurs. Nous devons, au nom de la population figeacoise, féliciter cette vaillante Société des progrès incessants qu'elle fait sous l'habile direction de son chef M. Escudier ; aussi nous espérons bien que nos compatriotes reviendront de Tulle couverts de lauriers.

Adresse au gouvernement. — A l'issue du banquet démocratique, les assistants ont fait prier M. Héli-Devals, préfet du Lot, de vouloir bien transmettre à M. le président du conseil et au gouvernement l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement à la République et à son vénéré président, M. Emile Loubet.

FAYCELLES — *Suicide.* — Le sieur Guisbert, âgé de soixante ans, marchand de bestiaux, vient d'être trouvé pendu dans sa maison d'habitation. Pour mettre son funeste projet à exécution, ce malheureux avait attaché une corde au-dessus d'une table et, après avoir passé sa tête dans le nœud coulant, avait renversé la table d'un coup de pied.

Le médecin appelé n'a pu que constater le décès.

Guisbert possédait une certaine aisance et rien ne peut expliquer ce qui l'a poussé à prendre cette fatale détermination.

SAINT-CÉRÉ. — *Deux enfants sauvés du canal.* — Un groupe d'enfants péchaient à la ligne dans la partie du canal de Fourès, en bordure du Jardin Public. Dans le nombre se trouvaient la jeune Yvonne Vignes âgée de cinq ans, et son frère âgé de 10 ans.

Les enfants avaient escaladé la balustrade et se tenaient sur le rebord qui longe le canal ; à un certain moment, la fillette faisant un faux mouvement tomba à l'eau, entraînant son frère avec elle. Aux cris poussés par les autres gamins accourut M. Soulhol, brigadier de police, qui, se jetant tout vêtu dans le canal, arriva heureusement assez à temps pour sauver les deux enfants avec l'aide de M. Lafage. C'est le quatrième acte de ce genre à l'actif du brave brigadier.

CAJARC. — *Foire* de Cajarc. — Favorisée par un beau temps, la foire du 25 a été très importante.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs de labour, de 750 à 850 francs la paire ; veaux, de 80 à 85 cent. le kilo ; moutons, de 60 à 65 cent. porcelets, de 12 à 30 francs.

Blé, de 17 fr. à 18 fr. l'hectolitre ; maïs, de 13 à 14 fr. ; haricots, de 17 à 18 fr.

Chevreaux, de 7 fr. à 7 fr. 75.

Volaille : de 60 à 70 cent. le demi-kilo.

Œufs, de 40 à 50 cent. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — *Pour la Martinique.* — Les élèves des écoles laïques ont adressé la lettre suivante à Monsieur le maire de Souillac :

« Le désastre de la Martinique nous a profondément émus, le deuil et la misèr frappent de nombreuses familles.

» Des enfants comme nous souffrent peut-être de la faim. Notre devoir est de leur venir en aide.

» A cet effet, nous avons décidé de faire le sacrifice de nos livres de prix. Nous venons donc vous prier, Monsieur le Maire, d'approuver uotre acte de bienfaisance et de vouloir bien verser l'argent affecté à l'achat des livres de prix dans la caisse des secours destinés aux victimes de la Martinique.

» Avec nos remerciments anticipés, daignez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de notre profond respect.

» Ont signé :

» Pour l'école des filles : Mlles Jeanne Gambert, Marthe Delmas, Marguerite Dutheil et Albertine Bouyssou.

» Pour l'école des garçons : Raymond Maury, Albert Valat, Louis Laval, Victor Joly.

Nos félicitations à ces enfants pour ce bel acte de solidarité.

CANIAC. — *Foire de la Saint-Jean.* — Comme les années précédentes, la foire ancienne de la Saint-Jean était bien approvisionnée en brebis, bœufs et agneaux. Il s'y est traité beaucoup d'affaires à des prix rémunérateurs.

Volaille jeune, 0 fr. 90 ; œufs 0 fr. 70 la douzaine.

Avis aux Malades

MALADIES de la PEAU et des VOIES URINAIRES

Guérison Prompte, Sûre et Garantie

DES ULCÈRES VARIQUEUX, DES PLAIES

De toute nature

quelles qu'en soient la date et la gravité, ainsi que des maladies de jeunesse, **Syphilis, Ecoulements récents ou chroniques.** Traitement spécial des Maladies de la peau, Eczémas, Acnés, Dartres, Psoriasis, Accidents du retour d'âge.

Le Dr **Bonsirven** consultera à **Cahors, le mardi 1er Juillet, Hôtel des Ambassadeurs,** de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY, PARIS 1900
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom DE RICQLÈS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus vite du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 46

LE PAYS DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNEDICT-HENRY RÉVOIL

XXII

Les Mines

Les amis s'approchèrent d'une boutique et Pardoes, prenant un paquet de deux livres de tabac à fumer, en demanda le prix au marchand.

— Cinq dollars, répondit celui-ci.

— Bah ! 26 francs et même plus, observa Donatus Kuik. Mais, avec cette somme, j'achèterais une charretée de la feuille à Nicot en Belgique savez-vous ?

Il n'y a pas à réclamer, mes amis observa Pardoes. La valeur des denrées aux mines subit le cours de la hausse et de la baisse. Il paraît que nous sommes en hausse aujourd'hui. Il reste peu de tabac dans les magasins, sans doute. Demain, peut-être, la baisse se fera, grâce à de nouveaux arrivages. Allons boire un grog à cette tente-là !

— Ma foi ! je préférais une bouteille de vin, fit le Baron qui était de fort bonne humeur.

— Une bouteille de vin ! mais elle nous coûterait ou moins une once d'or et nous n'avons que dix dollars en poche.

— C'est bien ! parlons du grog, puisque le vin est trop cher.

La tente, dans laquelle les associés mineurs avaient pénétré, était remplie de gens se tenant debout, le verre en main, car il n'y avait aucun siège dans ce prétendu café. Aussi, dès que les amis eurent avalé leur grog, — dépense inutile qui leur coûta quatre dollars, — s'éloignèrent-ils ne voulant ni entendre davantage les expressions choquantes des buveurs qui erraient de tous les côtés, ni être étouffés par la fumée de tabac qui leur coupait la respiration.

— Venez, dit Pardoes. Nous devons rejoindre nos amis qui, peut-être, à leur tour, désirent faire une promenade de ce côté. Il nous reste six dollars ; nous en donnerons deux à Jean et au marin pour se payer à leur tour un verre de grog.

En sortant du café, les associés s'arrêtèrent encore devant une immense tente qui paraissait remplie d'un monde fort bruyant. On eût dit qu'on s'y querellait.

— Qu'est-ce que l'on vend ici ? demanda le baron.

— Ici l'on joue, répliqua Pardoes.

— Je vois cela, fit Roseman. Regardez ce malheureux qui vient, sans doute, de perdre dans une heure la fortune qu'il avait mis six mois à conquérir.

— Une idée me vient, dit le Bruxellois. Nous pouvons tirer profit des quelques dollars qui nous restent. Allons essayer notre chance à la table de jeu. Il ne faut qu'un coup pour réussir.

— Sapristi ! non ! Je n'entrerai point là, me donnât-on un lingot d'or pur aussi gros que le poing.

— D'ailleurs, l'argent que nous avons appartient à nos amis qui sont restés là-haut. Nous ne devons pas risquer de le perdre. Et puis on se bat ici.

Au même instant un coup de pistolet se fit entendre et la foule fit place à un groupe d'hommes qui emportaient un cadavre par les bras et les jambes en poussant de terribles blasphèmes et en menaçant ceux-ci et ceux-là de leurs coutelas.

La victime ainsi transportée avait été frappée en pleine poitrine et le sang coulait de la blessure rejaillissant de tous les côtés.

A peine le funèbre cortège fut-il sorti de la tente, que le jeu recommença, et l'on entendit la voix du croupier répétant les mots sacramentels :

— Le jeu est fait, rien ne va plus !

Les quatre amis continuèrent leur promenade sans prononcer une parole.

— Que va-t-on faire de ce cadavre demanda tout à coup Roseman.

— Parbleu ! on le jettera dans un trou creusé au pied d'un rocher et on le recouvrira de terre et de pierres.

— Sans aucune prière religieuse ?

— Certainement. Il n'y a pas de curé aux mines d'Yuba, ni dans les autres placers californiens. J'en ai pourtant connu un, ajouta Pardoes, qui avait mis dans sa tête de prêcher la morale à ceux qu'il avait réunis devant lui. Naturellement, il fut hué et, afin de nepoint mourir de faim, le pauvre homme se vit forcé de chercher de l'or comme les autres ; mais il travaillait seul, personne ne voulant frayer avec ce radoteur, marmotteur de patenôtres. En définitive, il fut forcé de se placer en qualité de laboureur au service d'un *Gambusino* établi dans le pays. Qu'advint-il de lui, par la suite ? je ne saurais le dire.

Cette histoire du Bruxellois et la scène de meurtre à laquelle il avait assisté, amenèrent des larmes dans les yeux de ce brave cœur, et Roseman s'efforça de lui rendre un peu de courage, en lui affirmant qu'il ne lui arriverait aucun mal et qu'il pourrait, un jour revenir sain et sauf en Belgique.

Kuik se laissa facilement persuader et, quand les quatre amis eurent rejoint leur campement, il n'était plus question de ces hideux souvenirs. *(A Suivre.)*

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
27 Vend.	+ 26	+ 17	765.5	Vent
28 Sam.	+ 24.5	+ 16.5	763	Vent

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : *Variable*

Dr HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 64

MADEMOISELLE

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE

UN JOLI TÉNOR

XV

Morte et vivante!

— Ma chère enfant, dit-il avec affection, je ne suis pas importun en me présentant si tôt, n'est-ce pas? Mais je ne pouvais pas tarder ma visite, je suis venu ici avec sir Richard, immédiatement après les funérailles. Dans l'état des choses, plus tôt vos affaires seront réglées et mieux cela vaudra.

Elle releva la tête et le regarda.

— Richard Dangerfield ici, si tôt! Il est bien pressé d'être en possession... A-t-il l'intention d'y passer la nuit, et dois-je partir à l'instant?

— Vous ne quitterez cette demeure que lorsque vous le jugerez convenable, y eût-il mille Richard Dangerfield Je ne sais s'il veut ou non passer la nuit ici... Certainement non, j'ose le dire, si vous vous y opposez.

— Moi!... Quel droit ai-je de m'opposer à quelque chose? La maison est à lui avec tout ce qu'elle contient. Il est parfaitement dans son droit en m'en faisant partir, s'il le juge convenable.

— Il ne fera jamais cela, mon enfant, et je pense... j'espère... je suis sûr qu'il agira comme la plus vulgaire justice le lui commande, et vous donnera, à l'instant, les trois mille livres que vous à léguées votre père.

Elle se leva à demi de son fauteuil. Son visage s'était subitemeut animé, un flot de paroles passionnées lui montait aux lèvres.

Mansfield se recula.

C'était l'ancien tempérament emporté de Catherine qui perçait à travers le calme glacé de son désespoir.

Mais tout à coup elle se contint, elle qui, avant cela, n'avait jamais su se contenir.

Elle se renversa lentement dans son fauteuil, et sa bouche contractée prit une expression étrange.

— Vous pensez cela, monsieur Mansfield? Vous pensez qu'il sera assez généreux pour faire cela?... Mais est-il en son pouvoir de me donner, si cela lui plaît, ces trois mille livres?

— Certainement il en a le pouvoir. Et s'il ne le faisait pas, il serait un véritable monstre. Une grande fortune lui est arrivée tout à coup et vous, vous en avez perdu une. Il est certain qu'il ne voudra point prendre la dot de la défunte lady Dangerfield. Le dernier effort fait par sir John a été pour signer ce testament... Il doit être la chose la plus sacrée pour son héritier.

Elle l'écouta très paisiblement, avec un léger sourire de mépris,

— Monsieur Mansfield, votre opinion sur sir Richard Dangerfield me fait craindre que vous connaissiez mal la nature humaine. Vous oubliez combien de temps il a été privé de ses droits comme héritier présomptif... Vous oubliez qu'il y a quelque mois, j'ai refusé de l'épouser, que je l'ai même insulté. Toujours mon affreux caractère, monsieur Mansfield!... Vous oubliez qu'il a une vieille dette à me payer et qu'il est en son pouvoir de me payer maintenant. Quant à moi, je crois que sir Richard est un gentleman, et qu'il payera consciencieusement toute cette dette-là jusqu'au dernier sou.

— Ma chère mademoiselle Dangerfield!...

— Ah!... ceci est encore une autre offense, dit la jeune fille. J'ai eu la témérité de porter un nom ancien et illustre... moi, une fille sans nom, perdue, abandonnée née sans doute dans quelque établissement de charité. Et vous pensez qu'il me donnera réellement ces trois mille livres?... Vous l'a-t-il dit?

— Non, il ne m'a rien dit.

Le vieil avocat tourna légèrement la tête, pour échapper à l'expression étrange des yeux qui étaient fixés sur lui.

— Il m'a dit qu'il voulait vous voir seule et faire ses conditions avec vous. Je conclus de là qu'il veut faire quelque chose. Il est dans la bibliothèque, dois-je aller le trouver et l'envoyer ici, ou préférez-vous attendre jusqu'à demain?

Elle garda le silence un moment, dans une attitude méditative et sombre.

Il l'observait avec inquiétude; il ne parvenait pas à la comprendre plus que les autres.

Allait-elle prendre les choses tranquillement et humblement comme cela, elle qui, deux semaines avant, était la jeune fille la plus fière du comté?

Allait-elle accepter l'aumône de Dangerfield et le remercier de sa générosité?

Ou ces lèvres sèches et serrées, cette lueur lueur qui brillait dans ses yeux, étaient-ils les signes précurseurs de la tempête et de la révolte.

Il s'y perdait.

— Eh bien! ma chère, dit-il avec hésitation, dois-je vous l'envoyer, ou?...

Elle releva les yeux, comme si elle venait d'être réveillé au milieu de ses réflexions.

— Dites lui de monter, dit-elle, et nous allons voir comment le généreux sir Richard se comportera.

Il alla jusqu'à la porte, d'un air irrésolu, puis s'arrêta sur le seuil et revint sur ses pas.

— Catherine, dit-il avec impétuosité, si vous lui jetiez sa misérable aumône à la face, ne crignez pas de manquer d'asile. Je n'ai pas de fille. Venez avec moi à Castleford, et vous adoucirez la vieillesse de deux braves gens qui vous aiment bien. Venez, et vous serez chez nous comme y aurait été notre propre fille.

Il ne lui donna pas le temps de répondre, il sortit rapidement, et frappa à la porte de la bibliothèque.

(*A suivre*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'*Agence Havas*.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e — Sommaire du 29 juin 1902.

Courrier du dimanche. — Camille Flammarion: Le Cataclysme de la Martinique (fin). — Théodore Cahu et Louis Forest: L'oubli? (suite). — Daniel Lesueur: L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant: Merveilleuses aventures de Dache (suite). — H. de Balzac: Le colonel Chabert (suite). — Le comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1543e livraison (28 juin 1902).

Malheur est bon, par Danielle d'Arthez. — Le Métropolitain Parisien, par Daniel Bellet. — La carte de France, du Tsar Nicolas, par Th. Lally. — Le Petit Roi de la Forêt, par Henry Gauthier-Villars. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6e.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS

Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix: **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2: **3** fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1er juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après;

Juvisy à Orleans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est surbordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1er Juillet au 1er Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la Ce d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 a l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépot des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1er Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de **La Bourboule**, du **Mont-Dore**, de **Chamblet-Néris**, de **Royat** et de **Vic-sur-Cère**, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de *l'Auvergne*, du *Quercy* et du *Limousin*, la Compagnie d'Orléans délivre du 1er *Juin* au 30 *Septembre* de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéaire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du *Mont-Dore* et celle de *Lioran*, le *Gouffre de Padirac*, le *Sanctuaire de Rocamadour* etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), *Evaux* (Bains d'Evaux), *Eygurande, La Bourboule* (Bains de la Bourboule), *Le Mont-Dore* (Bains du Mont-Dore), *Royat* (Bains de Royat), *Clermont-Ferrand, Largnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour* (Padirac), *Brive, Limoges* (par St-Yrieix ou par Uzerche), *Vierzon. Paris.*

Prix des billets: 1re classe 120 fr.; 2e classe 90 fr. Durée de validité: 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour et individuels en 1re, 2e et 3e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie vient de soumettre à l'approbation Ministérielle la proposition de délivrer, au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Aux termes de la proposition précitée, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par chaque période.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire: 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire: 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureau succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérs-les-Bans, Evaux-les-Bans

A l'occasion de la saison thermale de 1902, la *Compagnie du Chemin de fer d'Orléans* a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne **du 8 juin au 20 septembre inclus**, par **Vierzon**, **Montluçon** et **Eygurande**, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre **Paris** et les stations thermales de **la Bourboule** et du **Mont-Dore.**

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-St-MICHEL			PARIS-AUSTERLITZ		
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe
	f. c.	f. c	f. c	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 15	22 25	50 40	34 »	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 0	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat....	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 »	37 80	24 65
Chamblet-Néris....	37 95	25 65	16 70	37 85	25 55	16 (5	37 65	25 40	16 85
Evaux-les-Bains....	40 10	27 05	17 65	30 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de **Chamblet-Néris** dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour **Néris-les-Bains**, qui effectuent ainsi le trajet entre **Paris** et la gare de **Chamblet-Néris** sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de **Chamblet-Néris** pour **Néris**, et *vice versa*.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr
Or 125 fr.